



## FSC et les populations autochtones

FSC soutient activement les droits des autochtones et leur donne la priorité dans ses politiques concernées.

Outre le respect des législations régionales et nationales qui s'appliquent à notre activité [Principe 1 de FSC], les droits des peuples autochtones sont spécifiquement protégés par le Principe 3 des Principes et Critères FSC (FSC P&C). Celui-ci exige de tous les propriétaires et exploitants de forêts certifiées FSC qu'ils identifient et préservent les droits des peuples autochtones : droit de propriété, droit d'utilisation de la terre et droit d'accès aux ressources que la terre peut offrir.

Afin de garantir la représentation équitable et égale des peuples autochtones au sein de FSC, le Comité Permanent des Peuples Autochtones (PIPC) a été créé en 2013, conformément à la motion adoptée lors de l'assemblée générale du FSC en 2011 (motion 19).

Agissant en qualité de comité consultatif pour le Conseil d'Administration International, ce comité a pour mission d'incarner un mécanisme permanent de collaboration avec les peuples autochtones au regard des questions que soulèvent la gestion des forêts et la certification FSC, ainsi que de garantir le respect de leurs droits.

Un documentaire produit par Arte en 2016 montrait qu'une concession forestière certifiée FSC (IFO) employait une large équipe de travailleurs sociaux pour impliquer les peuples autochtones dans le processus de Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause. Le but de cette démarche était d'identifier les arbres importants ou sacrés et de garantir que ceux-ci ne soient pas récoltés. Il s'agit d'un impact positif direct des exigences du FSC, exprimées dans notre Principe 3.

Toujours dans le Bassin du Congo, la CIB Olam soutient le Projet Bwanga, un projet pour la santé publique mené en République du Congo permettant aux communautés Pygmées des forêts les plus reculées de se procurer des médicaments.

De nombreuses études ont constaté, dans les concessions certifiées FSC, les avancées substantielles dans la protection des droits des peuples autochtones de la République du Congo et de la région en général, qui établissent de nouvelles normes exigeantes pour la pratique de la foresterie dans le Bassin du Congo.

Paolo Cerruti et al. 2014 ont conduit une étude d'impact à la méthode rigoureuse pour examiner les impacts sociaux de la certification FSC dans le Bassin du Congo. L'étude s'est arrêtée plus spécifiquement sur les différences entre les UGF certifiées et non certifiées en matière de conditions de vie et de travail, de fonctionnement des institutions et de participation. Ces paramètres ont été examinés à partir des mécanismes appliqués par les exploitations forestières au Cameroun, au Gabon et en République du Congo. Les résultats de l'étude ont établi que la certification FSC entraîne des changements positifs significatifs quant aux conditions sociales, et ce, grâce aux pratiques des entreprises, vivement encouragées à adopter les Principes et Critères du FSC et à communiquer avec les acteurs locaux.



L'étude a identifié différents groupes ethniques au cours des entretiens menés, dont les peuples autochtones Baka et Benzéle. Plus particulièrement, dans les UGF certifiées, l'étude a constaté de meilleures conditions de vie et de travail pour les ouvriers et leurs familles ; des institutions plus inclusives et mieux gouvernées pour les négociations entre les populations locales et les exploitations forestières, à l'exception des mécanismes de résolution des conflits ; des mécanismes de répartition des bénéfices mieux gérés et plus efficaces, ainsi que des approches innovantes de gestion des problèmes liés au non-respect des utilisations coutumières.

Les concessions certifiées FSC entreprennent d'autres mesures pour inclure les peuples autochtones, comme l'embauche de guides Baka pour identifier et cartographier les valeurs de haute conservation et les arbres protégés.<sup>1</sup>

Robert Nasi et al. (2007) ont conclu que « lorsque les populations locales se voient garantir les bénéfices d'une utilisation de la terre et de pratiques de chasse durables, elles sont volontaires pour investir dans une gestion équilibrée et pour négocier des méthodes de chasse sélective. » « Dans les concessions forestières qui encerclent le Parc National de Nouabalé Ndoki, au nord de la République du Congo, une collaboration a été mise en place avec succès entre le gouvernement, une ONG (Wildlife Conservation Society), le secteur privé (Congolaise Industrielle des Bois, CIB) et les communautés locales. »

###

<sup>1</sup> John Nelson, Protecting Indigenous Rights in the Republic of Congo: a review of progress, 2006